



# LA LETTRE DU SCoT

Mai 2016

Schéma de Cohérence Territoriale

## Pourquoi réviser le SCoT approuvé en 2011 ?

Initié en décembre 2006 et adopté le 21 juillet 2011 par les 15 communes du territoire de Cap Atlantique, le SCoT définit le projet stratégique et les orientations d'aménagement et d'urbanisme du territoire de Cap Atlantique à l'horizon 2030.

La loi Grenelle II et la loi ALUR (pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové) imposent aux SCoT d'intégrer de nouvelles dispositions relatives à l'environnement, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces futures adaptations seront aussi l'opportunité d'affirmer le SCoT dans une nouvelle dimension métropolitaine adaptée aux changements des modes de vie (monde et culture connectés, start up...).

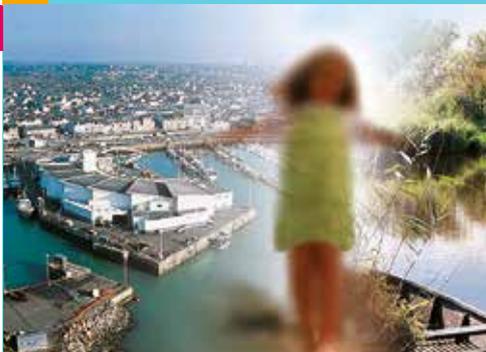
Nous sommes tous acteurs de notre territoire et, à ce titre, légitimes et utiles à participer à son évolution. Comme en 2010, le dispositif de consultation mis en œuvre permettra à chacun d'avoir une vision plus large et plus concrète des aspects géographiques, urbanistiques, humains et naturels que revêt le nécessaire équilibre indispensable au développement de notre territoire à l'horizon 2035.

Imaginons ensemble notre territoire !

**Jean-Claude Baudrais**

Maire de Pénestin

Vice-Président délégué à l'aménagement, l'énergie et aux transports



**MOI AUSSI, JE SAIS IMAGINER MON TERRITOIRE POUR 2035 !**

### ► Le SCoT, c'est quoi ?

Le SCoT est un document de planification stratégique à l'échelle intercommunale institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) définit le projet stratégique et les orientations d'aménagement et d'urbanisme (habitat, déplacements, économie, environnement...) du territoire de Cap Atlantique à l'horizon 2035.

Il comprend un diagnostic, un projet stratégique et des orientations d'aménagement et d'urbanisme.

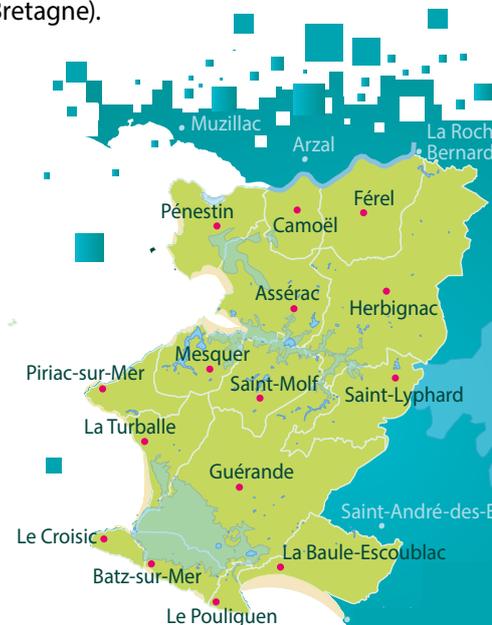


Ces orientations s'imposent ensuite aux communes. Les politiques urbaines, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Plans de déplacement (PDU), les Plans locaux

pour l'habitat (PLH) et les Schémas de développement commercial doivent être compatibles avec le SCoT.

### ► Le SCoT, pour qui ?

Le SCoT concerne les 15 communes de la Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique et les habitants d'Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule-Escoublac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard et Saint-Molf. Ce territoire s'étend sur 2 départements (Loire-Atlantique et Morbihan) et 2 régions (Pays de la Loire et Bretagne).



## Les objectifs du PADD 2011

La stratégie de développement retenue par Cap Atlantique qui prend appui et cherche à amplifier les principaux atouts du territoire se résume de la manière suivante :

« **Cap Atlantique : un territoire authentique dans des modes de vie et une économie en mouvement** ».

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du premier SCoT avait pour objectifs :

**Qualitatif** Protéger, pérenniser et mieux valoriser les éléments constitutifs de cette authenticité et de cette identité propre :

- Soutenir et développer les activités primaires (agriculture, saliculture, conchyliculture et pêche) ;
- Valoriser et préserver les paysages, le patrimoine ;
- Organiser le bon fonctionnement des espaces environnementaux.

**Quantitatif** Utiliser et amplifier les facteurs de dynamisme d'un développement économique spécifique qui s'appuie sur une évolution des modes de vie et crédibilise un développement réel et maîtrisé.

Objectifs d'évolution à horizon 2030 :

- + 6 100 emplois
- 78 500 habitants
- construction de 850 logements par an jusqu'en 2012, puis 620 logements par an jusqu'en 2020, et 520 logements par an.

## ► Prévention des risques littoraux

**Des actions opérationnelles et l'amorce d'une culture du risque.**

- La réalisation de **cartes d'aléas** pour mieux connaître et **identifier les risques**.
- La rédaction du Plan de Prévention des Risques Littoraux (**PPRL**) de la Presqu'île Guérandaise, de Territoire à Risque d'Inondation (**TRI**) et un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (**PAPI**) de Cap Atlantique et leurs **adoptions courant 2016**.

## ► Qualité de l'eau et action environnementale

**Des actions en cohérence avec la trame verte et bleue.**



- La mise en œuvre du **Contrat territorial de bassin versant 2011-2015**, d'environ 3 M€, avec 84 % d'actions déjà réalisées se traduit par : la détection des pollutions bactériologiques, les travaux d'entretien et restauration de cours d'eau, des marais de Pompas à Herbignac et de Pont-Mahé à Assérac, des économies d'eau potable... ;
- La mise en place de **mesures agro-environnementales en zone Natura 2000** (en complémentarité du contrat territorial) ;
- **La restauration et la gestion d'espaces remarquables et de sentiers du littoral** : Pen Bé, Rostu, Pont-Mahé, plan littoral La Turballe / Assérac, sentier de Pénestin... ;
- **Un Contrat nature** avec le Parc Naturel Régional de Brière et la Région des Pays de la Loire : 45 mares restaurées, 10 km de haies plantés ;
- **Lancement du projet d'aménagement du parc mytilicole de Loscolo à Pénestin**.

## ► Assainissement des eaux usées

**La qualité des eaux, un enjeu majeur pour la conchyliculture.**



- La **capacité de traitement** des stations d'épuration a été **améliorée** pour couvrir largement les besoins en période de pointe estivale : 255 000 équivalents-habitant pour environ 149 000 équivalents-habitant à l'année.
- Cap Atlantique continue d'**investir pour assurer la sécurisation du réseau d'eaux usées et agir pour la gestion des eaux pluviales**.

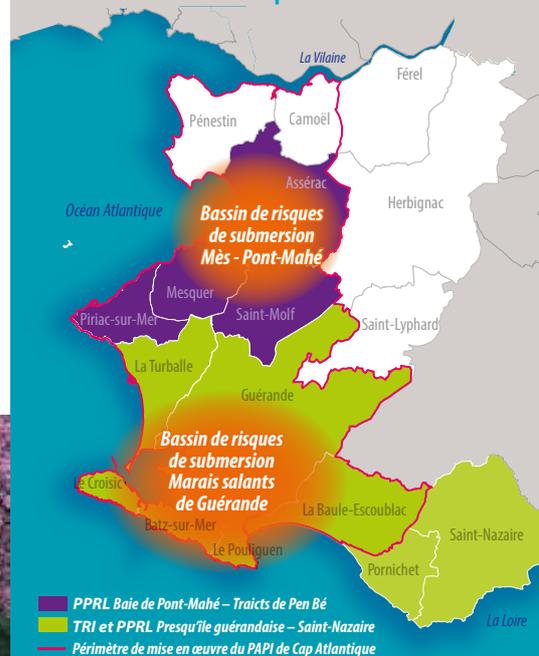
## ► Protection des espaces agricoles

**Vers la reconquête des espaces agricoles.**



- La **consommation** d'espace agricole **baisse** de manière continue de 80 ha en 2000, à 55 ha environ en 2013.
- Sur les 18 000 ha d'**Espaces Agricoles Pérennes** (EAP) à protéger dans le cadre des objectifs du SCoT 2011, **4 281 ha** le sont pour 4 communes.
- Un périmètre de **Protection d'Espaces Agricoles et Naturels** (PEAN) de 1 700 ha a été adopté pour **Guérande et La Turballe** et 2 autres sont en projets à **Batz-sur-Mer et Piriac-sur-Mer**.

## Périmètres de risques de submersion



## ► Alimentation en eau potable

Une réponse sécurisée aux besoins d'alimentation en eau potable

- Définition d'un **périmètre de protection** de l'**étang de Sandun** à Guérande, réserve destinée à la production d'eau potable;
- Démarrage des travaux d'**interconnexion** Nantes/Campbon/Férel (effective en 2019), pour **sécuriser l'alimentation en eau du territoire** de Cap Atlantique;



## ► Développement économique/touristique

Elargir l'offre économique autour de 3 pôles structurants

- Réalisation d'un **schéma d'accueil des entreprises**.
- Programme de **modernisation des parcs d'activités**.
- Maintien et développement de l'**activité touristique, première économie du territoire**: environ 560 M€ de chiffre d'affaires, réalisé par 2770 entreprises (hôtels, restaurants, commerces, campings, gîtes, chambres d'hôtes, etc...), soit **29 % du CA global et 30 % de l'emploi** du territoire de Cap Atlantique.



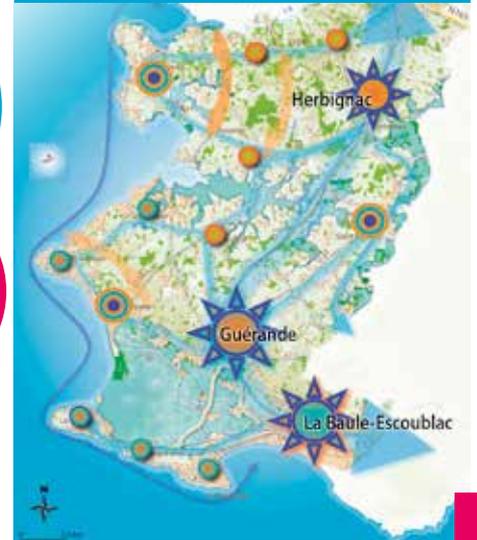
## ► Habitat et logement

L'objectif de construction de logement sociaux réalisé à près de 120 %

- En moyenne, on dénombre au total une production de 764 logements par an, **dont 153 logements sociaux** pour le 1<sup>er</sup> Programme

Local de l'Habitat 2007-2014.

### Les 3 pôles structurants



# La révision du SCoT en pratique

Le SCoT 1 de Cap Atlantique adopté en 2011 satisfait par de nombreux points aux obligations des lois Grenelle et ALUR. Néanmoins, ce Schéma doit être revu, notamment pour les volets relevant de la politique énergétique ou bien d'urbanisme commercial, mais aussi du point de vue de la démarche.

Le SCoT se voit ainsi confirmé dans son caractère de document « vivant » relevant d'une « démarche de projet », portant un projet politique durable et stable dans le temps, mais souple dans ses moyens de mise en œuvre. Le SCoT 1 adoptait une stratégie ambitieuse sur la qualité et la vitalité du développement du territoire, tant économique que sociale et environnementale.

En s'appuyant à la fois sur ses atouts et en valorisant l'authenticité du territoire, Cap Atlantique souhaite dans sa révision du SCoT **renforcer le modèle économique, primaire, touristique, résidentiel, mais aussi affirmer sa vocation productive tertiaire et industrielle sur des filières spécifiques cohérentes avec ses ressources et ses atouts.**

Le SCoT est conçu comme un document, flexible, prospectif, justifié dans les orientations qu'il décide, mais aussi **participatif**. Chacun, au travers du **dispositif de concertation** est donc invité à **imaginer notre territoire à l'horizon 2035**.

MOI AUSSI, JE SAIS IMAGINER MON TERRITOIRE POUR 2035!



La concertation

## Les modalités

Les modalités de concertation du SCoT ont été définies autour de 4 groupes:

- **Les élus communaux et inter-communaux;**
- **les personnes publiques associées (PPA):** Services de l'Etat, Conseils Régionaux des Pays de la Loire et de Bretagne, Conseils départementaux de Loire-Atlantique et du Morbihan, Les Chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers), le Parc Naturel Régional de Brière...
- **la société civile** par le biais notamment du Conseil de développement;
- **la population** (y compris les associations locales).

PARTICIPER

CONNAÎTRE

ECHANGER

CONSULTER

INNOVER

## Le calendrier

**MOI AUSSI, JE SAIS IMAGINER MON TERRITOIRE POUR 2035 !**

Rendez-vous entre mai et décembre 2016 !

INNOVATION

SOLIDARITÉ

AUDACE

AMBITION

AUTHENTICITÉ

DÉBAT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRÊT DU SCoT PAR VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROBATION DU NOUVEAU SCoT

2015

2016

16/06

18/12

2017

Rapport de présentation

Élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)

ENQUÊTE PUBLIQUE

MARS

JUIL

ÉTÉ

SEPT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE EN CONTINU

INFORMATION PUBLIQUE : exposition, registre d'avis, internet...

## Les outils d'information et d'échanges

- Une exposition « Révision du SCoT de Cap Atlantique - Phase de diagnostic » est proposée aux habitants dans les mairies des 15 communes de Cap Atlantique et dans les locaux de la Direction de l'Aménagement, 1, rue de Kerbinou à Guérande **du 2 mai au 30 juin 2016**;
- Les fiches thématiques du rapport de diagnostic sont consultables en mairies aux horaires d'ouverture;
- « La lettre du SCoT » disponible en mairies est téléchargeable sur internet;
- Le site de Cap Atlantique [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)
  - rubriques actualités et projet du Territoire/SCoT
  - formulaire de contact
  - publications
- **Rendez-vous en été 2016 pour la prochaine lettre du SCoT et une nouvelle étape de concertation sur le PADD.**



## Lexique pratique

- **PADD**: le Projet d'aménagement et de Développement Durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements...
- **DOO**: le Document d'Orientation et d'Objectifs traduit les objectifs du PADD en prescriptions de mise en œuvre et réglementaires.
- **Trame verte et bleue**: dispositif d'aménagement d'un territoire visant à maintenir et développer l'équilibre entre les activités humaines et la biodiversité.
- **L'arrêt** du SCoT par vote en Conseil Communautaire clôt la phase d'étude du projet pour le soumettre à l'avis des Personnes Publiques Associées (voir page précédente), puis à une enquête publique.
- **L'approbation** du SCoT finalise le projet corrigé si nécessaire par les avis exprimés. Le SCoT sera alors applicable et s'imposera aux documents d'urbanisme des communes et de l'intercommunalité.